

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 OCTOBRE 2023

PRESENTS : OMS Jean-Pierre, FABRE Pascale, GAU Monique, DA SILVA TEIXEIRA Mélanie, RAMOS DOS SANTOS José, CASSIGNOL Emanuelle, DA SILVA Antonio, VILLARZEL Pierre-André, OROSQUETTE Bénédicte, BIBET Jérôme.

ABSENTS EXCUSES : OMS Grégory, CIANCIULLI Christophe, FAU Patrick

PROCURATIONS : FAU Patrick à OMS Jean-Pierre

Secrétaire de séance : GAU Monique

Date convocation du Conseil Municipal : 5 octobre 2023

1 –CHAUFFERIE BOIS / ATTRIBUTION MARCHE AUX ENTREPRISES

Suite à la Commission d'Appel d'Offres du 28/07/2023 et à la renégociation du lot Plomberie déclaré infructueux et suite aux analyses des offres, la maîtrise d'œuvre propose à la commune de retenir les entreprises suivantes :

- LOT 1 - Gros œuvre : Entreprise Villarzel 45 510, 50 HT, soit 54 612, 60 TTC
- LOT 2 - Plomberie : Entreprise NACENTA 98 000, 00 HT, soit 117 600, 00 TTC
PSE 1 611, 00 HT, soit 1 933, 20 TTC
- LOT 3 - Menuiseries extérieures : Entreprise SCOP RICHARD : 4 341, 00 HT, soit 5 209, 20 TTC
- LOT 4 - Enduits façades : Entreprise RAVALEMENT 2000 : 2 509, 25 HT, soit 3 011, 10 TTC

Le montant total du marché des entreprises s'élève à 151 971, 75€ HT, soit 182 366, 10€ TTC. Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'attribuer le marché aux entreprises citées ci-dessus.

2 – VOTE CREDITS ET RECETTES SUPPLEMENTAIRES POUR LA CHAUFERIE BOIS

Crédits prévus au BP 2023 : 105 300

Dépenses supplémentaires : 115 000€ (Article 21318/202)

Recettes supplémentaires : Subvention Conseil Départemental : 33 798€ (Article 1323/202)

Emprunt : 81 202€ (Article 1641/202)

Nous sommes en attente des subventions demandées au SYADEN (20 000 au titre des CEE) et à l'Etat (20 000€ au titre de la DETR 2024).

3 – FONDS DE CONCOURS CARCASSONNE AGGLO 2023

Chaque année, l'Agglo attribue aux communes un fonds de concours : 9 243[€] alloué en 2023. Par rapport aux années précédentes, cette somme a considérablement baissé de 4000€ environ. La Préfecture a été contactée pour connaître les raisons de cette diminution et nous sommes en attente de leur réponse. Cette année, le fonds de concours sera demandé pour l'achat du tracteur.

4 – FINANCEMENT RENOVATION ENERGETIQUE FOYER MUNICIPAL

L'Etat au titre du Fonds vert 2023 a alloué la somme de 109 273€.

Une demande de financement a été déposée auprès du Conseil Départemental de l'Aude pour 2024. Les travaux seront réalisés que si les financements attendus sont favorables.

5 – VIREMENT DE CREDITS POUR DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Article 66111 Intérêts des emprunts : plus 600€

Article 65568 : Travaux voirie SIC: plus 15 000€

Article 623 Fêtes et cérémonies : moins 15 600€

6 –OUVERTURE CAFE AR 57

Mme RODRIGUES Florence, propriétaire du Café AR 57, souhaite réouvrir le café AR 57. Celle-ci a renouvelé son permis d'exploitation et a déposé en mairie, une déclaration d'ouverture d'un débit de boissons à consommer sur place, le 29/09/2023, celle-ci est autorisée à exploiter à compter du 14/10/2023. Ce qui lui permettra de prolonger d'une durée de 5 ans, sa licence IV qui arrive à expiration le 14 octobre 2023.

Monsieur le Maire informe le conseil que Mme RODRIGUES a demandé que la commune lui mette à disposition le foyer municipal pour ouvrir en attendant que les locaux du café soient opérationnels. La commune a refusé, celle-ci a bien compris. Son intention est d'ouvrir le café que le week-end en essayant d'avoir une clientèle tout public.

7 – DESIGNATION REFERENT DEONTOLOGUE

La loi 3DS a prévu la **possibilité pour tout élu local de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local**. L'objectif de ce dispositif légal est d'accompagner les élus qui en ressentent le besoin dans le respect de règles simples, l'identification de conflit d'intérêts et de les préserver de toute prise illégale d'intérêt. Il appartient ainsi à chaque collectivité concernée, depuis le 1er juin 2023, de nommer son référent par l'adoption d'une délibération spécifique, dont le contenu est encadré par le CGCT.

Les collectivités ont la possibilité de s'inscrire dans un des deux dispositifs ci-dessous :

1er dispositif : Étant conscients de la difficulté pour les communes et intercommunalités d'identifier un référent déontologue, **l'Association des Maires de l'Aude (AMA) et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude (CDG 11) ont signé une convention permettant aux adhérents de l'AMA de désigner un expert, Monsieur Claude Beaufls**, administrateur territorial en retraite et ancien magistrat financier auprès de la Chambre régionale des comptes. Cette convention vous permet de **désigner directement ce référent déontologue, sans avoir à le solliciter au préalable, en adoptant le modèle de délibération ci-joint** ("délibération modèle prérempli n1 AMA CDG11"). Après adoption de cette délibération et transmission au CDG 11, les élus de votre commune (ou intercommunalité) pourront saisir le référent déontologue directement sur le site du CDG 11, dans la rubrique "déontologie des élus" via ce lien : <https://www.cdg11.fr/deontologie-et-mediation/referent-deontologue-des-elus/>

2nd dispositif : En parallèle, **l'Association des Maires de France (AMF) propose à ses adhérents (communes et intercommunalités) une liste mutualisée de référents déontologues potentiels composées d'experts volontaires**.

Le conseil accepte à l'unanimité le dispositif n° 1.

8 – PRESENTATION DU REGLEMENT DU CIMETIERE ET SITE CINERAIRE

Ce règlement prévoit : l'accès au cimetière, les conditions de réalisation des travaux, la nécessité d'entretenir les concessions et monuments funéraires, les modalités d'achat des concessions ... Idem pour le site cinéraire comprenant le colombarium et le jardin du souvenir.

Le règlement sera envoyé par mail à tous les conseillers municipaux.

9 – SYNTHESE EXPERTISE CAMION VC 8 PUICHERIC

Une réunion administrative et technique a eu lieu en mairie avec l'expert judiciaire en présence des avocats des parties et de l'entreprise SADRA. Une note de synthèse a été reçue valant pré-conclusions de ce litige.

Mr le Maire explique qu'il a été choisi la solution de réparation suivante : on enlève la terre, on remblais avec de l'argile, on dame puis on laisse pousser l'herbe pour un coût de 18 000€. Pas d'enrochement prévu car problème écologique, cela peut gêner aux petits animaux qui se logent dans ces talus. Voir si l'entreprise pourra être choisie par la commune.

10 – RENOVATION LEDS ECLAIRAGE EXTERIEUR

Visite de Jean-Philippe VERM à la mairie. Celui-ci propose des projecteurs LED, des néons, des appliques gratuits dans le cadre de l'opération l'Etat POLLUEUR / PAYEUR. En ce qui concerne l'éclairage public extérieur, il propose des ampoules LED pour remplacer les anciennes à 60€ HT. Ces ampoules peuvent se mettre dans les becs d'éclairages publics existants. Un inventaire de tout le matériel nécessaire pour la commune doit être fait. Le conseil est d'accord et adhère à cette démarche.

11 – BILAN FOIRE 2023

Monsieur le Maire remercie tous les bénévoles, les élus, le personnel communal pour leur investissement à la foire de la pomme. Merci à Pierre-André Villarzel pour le prêt de son élévateur et à Mélanie d'avoir pris une semaine de vacances pour l'organisation de la foire.

Bilan financier : pour équilibrer le budget dépenses / recettes, il manque la somme de 5000€ environ.

Bilan moral : très positif, beau temps, très bonne organisation, pas de problèmes particuliers, exposants satisfaits (mails remerciements reçus), diététicienne très satisfaite, animateur ne doit pas se mettre devant les discours, guinguette très bien mais manque tables et chaises au parc, prévoir plus de poubelles, animations nouvelles appréciées, petit train n'a pas réellement manqué, signaler la buvette FFA (bénéfices reversés à Octobre rose), problème électrique au parc avec les traiteurs.

Cette année, il y a eu beaucoup de bénévoles du village mais aussi des villages environnants. Le repas des bénévoles aura lieu Samedi 14 octobre à 19h au foyer.

QUESTIONS DIVERSES

- Encaissements chèques PCEB 250€, AZALBERT 300€ et GROUPAMA 200€ pour la foire 2023.
- Achat cave GLEIZES le 6/10/2023. Groupama l'assure jusqu'au 31/12/2023.
- Achat terrains Indivision LUC Philippe (parcelle C 377 : 64m2) et Indivision TERREROS (C 379 : 52m2) au prix de 0.10 € le m2, soit 11€60. D'accord à l'unanimité.
- Convention Subvention Conseil Départemental Chaufferie Bois : 33 798€ alloué.
- Inauguration Place St Alexandre le 29 septembre : tout était très bien.
- Bulletin municipal : Emanuelle et Mélanie informent le conseil qu'elles vont commencer la rédaction du document et que toutes les idées nouvelles sont les bienvenues.
- **Prochain Conseil Municipal : date à déterminer en fonction des sujets à débattre.**

